



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Soixante-deuxième session

Genève, 3-7 juillet 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session*, **, ***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations Genève, le lundi 3 juillet 2023 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes :
 - a) Examen des épreuves de la série 6 ;
 - b) Amélioration des épreuves de la série 8 ;
 - c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
 - d) Détonateurs normalisés « UN » ;
 - e) Échantillons énergétiques ;
 - f) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport des émulsions de nitrate d'ammonium ;
 - g) Électrification et carburants de substitution et leur incidence sur le transport des explosifs ;
 - h) Autres questions.
3. Inscription, classement et emballage.

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/123/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 6 avril 2023.

** Les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/373851>. Cette réunion se déroulera sans support papier. Il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

*** Seules les personnes inscrites pourront y participer. Les participantes et les participants désirant assister à la réunion sont priés de s'inscrire en utilisant le nouveau système d'inscription de la CEE, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1001151>.

À leur arrivée au Palais des Nations, les représentantes et représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



4. Systèmes de stockage de l'électricité :
 - a) Épreuves pour les batteries au lithium ;
 - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
 - c) Dispositions relatives au transport ;
 - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
 - e) Batteries au sodium ionique ;
 - f) Autres questions.
5. Transport de gaz :
 - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;
 - b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées ;
 - c) Autres questions.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
 - a) Marquage et étiquetage ;
 - b) Emballages, y compris l'utilisation des matières plastiques recyclées ;
 - c) Citernes mobiles ;
 - d) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.
10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)¹ :
 - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
 - b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et éventuelle combinaison de dangers ;
 - c) Autres questions.
11. Uniformisation des interprétations du Règlement type.
12. Application du Règlement type.
13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en ce qui concerne les marchandises dangereuses.
14. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
15. Possibilités de rendre le fonctionnement du Sous-Comité plus efficace et plus ouvert à tous les acteurs concernés.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport.

¹ Les participantes et les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)).